

2004/2005-5

## SOMMAIRE

1- Soutien à nos collègues en  
Guadeloupe  
2 - Le SNETAA et EIL  
présents au salon de  
l'Éducation  
3 - Le Mérite  
4 - Carte scolaire

5 - La Fédération EIL n'ap-  
pelle pas à la grève le 07  
décembre  
6 - "100 minutes pour con-  
vaincre" pour une nouvelle loi  
d'orientation sur l'école

## ANNEXES

- 14 propositions ministérielles  
- Communiqué SNETAA  
- Communiqué EIL  
- Lettre intersyndicale au Ministre  
- Déclaration intersyndicale au CTPM  
- Infos EIL Adresse aux Personnels  
- Page ATOS (Edito) à diffuser

## I – SOUTIEN A NOS COLLÈGUES EN GUADELOUPE

Le SNETAA-EIL apporte son soutien solidaire à nos collègues de Guadeloupe touchés par le tremblement de terre, et témoigne de sa fraternité à propos de cette tragédie.

## II – LE SNETAA ET EIL PRESENTS AU SALON DE L'ÉDUCATION

■ Notre présence syndicale dans la "Rue des Syndicats" au Salon de l'Éducation a permis de faire connaître notre spécificité et nos revendications auprès d'un public important et varié.

La diffusion militante d'informations syndicales du SNETAA et de syndicats d'EIL a permis un dialogue fructueux avec de nombreux collègues intéressés par notre démarche syndicale.

Par ailleurs, notre stand au Salon a reçu la visite du Ministre de l'Éducation Nationale, du Président de la Région Ile-de-France et du Directeur des Personnels.

Surtout, de nombreux parents, avec leurs enfants, sont venus nous interroger sur des perspectives d'enseignement professionnel en LP.

■ L'enseignement professionnel : une voie de réussite

N'en déplaise à un certain M. Forestier, qui a exprimé à nouveau son mépris pour l'enseignement professionnel lors d'une Table Ronde au Salon de l'Éducation, la réalité lui donne tort une fois de plus.

Une partie importante des élèves de BEP poursuit leurs études en Baccalauréat Professionnel.

L'Éducation Nationale est fière d'annoncer l'augmentation du nombre de réussites aux Baccalauréats en commençant, moins timidement, à dire que c'est surtout grâce à l'accroissement du nombre d'élèves qui réussissent au Baccalauréat Professionnel.

Chacun sait que l'insertion sociale et professionnelle des élèves de Baccalauréats Professionnels peut être qualifiée de réussite, mais, ce que l'on sait moins, c'est que le Baccalauréat Professionnel est aussi devenu un marche-pied vers le supérieur.

Une récente note d'information de la DEP (Direction de l'évaluation et de la prospective du Ministère de l'Éducation Nationale) analyse les résultats du BTS 2004 :

- le nombre de candidats est stable (157 200)

- les candidats titulaires d'un Baccalauréat Professionnel représentent 14,4 % des candidats (1,3 en plus par rapport à 2003) alors qu'ils ne représentaient que 10,9 % en 2000.

- l'augmentation du taux de réussite s'est élevée de 2,6 % en 2004. Et il a été constaté que la plus forte progression de réussite (+ 4,9 %) concernait les bacheliers professionnels (même si ce taux reste inférieur à la moyenne).

- Il est à noter, aussi, que le taux de réussite des bacheliers professionnelles progresse aussi très vite.

C'est vrai, c'est important, c'est une preuve de réussite.

Le SNETAA EIL poursuivra son action pour favoriser la réussite de l'enseignement professionnel public et laïque.

## III – LE MÉRITE

L'action juridique du SNETAA se poursuit dans les académies de Toulouse et de Montpellier pour attaquer le Tableau de promotions à la hors-classe selon l'ordre au mérite déterminé par les Recteurs.

Cette mesure d'avancement au mérite pour la hors-classe qui a touché tous les corps depuis la rentrée, a permis la construction d'une intersyndicale qui contribue à la poursuite du combat initié par le SNETAA. L'intersyndicale a multiplié les réunions et les courriers pour demander le retrait du projet de la circulaire d'avancement à la hors-classe au mérite. De nombreux projets de textes ont été proposés ; pour autant, le SNETAA EIL reste sur sa seule demande : **le retrait** de tout avancement au mérite sans barème national et critères objectifs.

Ainsi, pour accentuer la pression sur le Ministère, un texte a été présenté au CTPM du 22 novembre au nom de l'intersyndicale. Vous en trouverez une copie en annexe.

Ce combat difficile continue. Un nouveau courrier est adressé au Ministre par l'Intersyndicale (cf. annexe).

Il est par ailleurs évident que si les réunions académiques étaient organisées par les Recteurs pour mettre en place ce mérite dans les académies, il est évident que la seule réponse possible est celle contenue dans le message unitaire de l'Intersyndicale. Encore une fois, c'est le retrait de ce projet et il n'est pas question d'en discuter quelques modalités pratiques.

L'importance de la collecte des signatures ne vous a pas échappé. Aussi, retournez rapidement les pétitions au Secrétaire National du SNETAA.

#### IV – CARTE SCOLAIRE

L'académie de Bordeaux a pu se procurer, alors qu'elle n'en était pas destinataire, un document du CTP du 23 novembre, organisant les moyens pour la carte scolaire.

L'académie de Bordeaux a pu constater que de nouvelles mesures de suppressions de capacités d'accueil étaient envisagées. Les mesures complémentaires augmentaient le retrait de 450 places.

L'académie, après discussion avec le National, a décidé de réagir et à mobiliser les collègues et les établissements les plus touchés par un mot d'ordre de grève le lundi 22 novembre.

Ainsi, une délégation du SNETAA comportant les collègues des établissements touchés a pu exprimer son incompréhension des mesures au Recteur qui les a reçus le même jour.

C'est le SNETAA EIL qui a réagi et qui a pris toutes ses responsabilités pour ne pas accepter ces mesures. Il s'est retrouvé encore une fois bien seul pour porter la voix des personnels et celle de la défense de l'enseignement professionnel.

Nous vous invitons à essayer de vous informer des mesures qui risquent de toucher vos établissements, votre académie.

L'exemple de Bordeaux montre, s'il en était besoin, que la politique de casse de l'enseignement professionnel continue et qu'il sert encore une fois de variable d'ajustement pour la répartition des moyens dans l'académie.

Tenez-vous informés de ces mesures.

#### V- LA FÉDÉRATION EIL N'APPELLE PAS A LA GRÈVE LE 7 DÉCEMBRE

Veillez vous reporter aux textes en annexe.

#### VI – “100 MINUTES POUR CONVAINCRE” POUR UNE NOUVELLE LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉCOLE

François FILLON à l'issue du débat lié à la parution du rapport Thélot a décidé de rendre public les objectifs généraux de la loi d'orientation sur l'école dont il a la charge.

Ces éléments ont été fournis lors d'une émission télévisée. Le Ministre de l'Éducation Nationale a souhaité informer l'opinion publique plutôt que les partenaires du système éducatif.

Cette prestation au demeurant intéressante est d'autant plus performante qu'il a rencontré bien peu de contradiction mais il est vrai que les contradicteurs avaient été bien choisis.

D'emblée, le Ministre a tenu à affirmer que son propos se situait dans le prolongement des lois réformant l'école, à commencer par la loi de 1989. En effet, s'il s'inscrit dans cette continuité, ne serait-ce pas pour essayer d'obtenir un large consensus politique.

Dans le cadre de son projet de loi, il a, par là-même, décliné 14 propositions (voir annexe) autour de 3 principes :

- Une École plus efficace,
- Une École plus juste,
- Une École plus ouverte.

Comment ne pas être d'accord avec ces principes, comme avec la volonté de faire réussir tous les élèves.

L'enseignement professionnel a largement démontré qu'il avait fait sienne cette logique depuis bien longtemps.

En revanche, M. Fillon a laissé bien peu de place à l'enseignement professionnel sauf pour le parer de toutes les vertus, alors que, selon lui, la valorisation même de cet enseignement passerait par la relance de l'apprentissage.

Ainsi, ce que nous ne cessons de réaffirmer se révèle exact quant aux menaces effectives qui planent sur le BEP en l'état actuel du texte ministériel. Il n'existe qu'un seul BEP par Branche Professionnelle et qui plus est, sous une forme largement déprofessionnalisée. C'est bien ici le reflet de la volonté d'éradiquer le BEP dans le sens d'un cursus qui conduirait les élèves à préparer de préférence le Bac Pro en trois ans.

Ainsi, le Bac Pro 3 ans devient un parcours diversifié offert aux jeunes qui en auraient, soi-disant, les capacités.

Il est évident qu'il s'agit de nier la spécificité de l'enseignement professionnel et de cette troisième voie de formation que nous revendiquons dans une égale dignité pour tous.

Ce projet de loi a aussi des revers pour les enseignants dont il est vanté pourtant l'excellence.

Ils sont condamnés à la formation continue hors temps du travail, avec la création d'un droit individuel de formation à l'instar des salariés du privé.

De la même façon, les enseignants se voient condamnés au sein de leur établissement à assurer le remplacement des collègues absents. Ainsi, devront-ils 72 heures supplémentaires de service, soit en moyenne 2 heures supplémentaires par semaine.

Certes, ces heures seraient rémunérées davantage même s'il se crée une rupture dans la référence à un service de 18 heures hebdomadaires, tel qu'on le connaît aujourd'hui. C'est aujourd'hui avancer masqué dans la logique de la globalisation annuelle des horaires des enseignants. Il est vrai qu'au sein des établissements, ils sont les seuls à ne pas être “globalisés”.

C'est donc implicitement préparer les enseignants à intervenir face à un public qui ne relèverait peut-être plus du cadre traditionnel élève/professeur mais pourrait couvrir la “mixité” des publics en formation : apprentissage, formation tout au long de la vie, etc.

Ce projet de loi suscite, par le maintien d'un certain flou comme par les propositions déclinées, un grand nombre d'inquiétudes mais aussi des innovations inacceptables.

La concertation n'est donc pas terminée. Le SNETAA EIL y prendra toute sa place et il fera entendre la voix des personnels et celle de la défense de l'Enseignement Professionnel de formation initiale publique et laïque.

## Les 14 propositions ministérielles pour la loi d'orientation sur l'école

Les propositions de François Fillon pour la loi d'orientation sur l'école visent trois objectifs essentiels : rendre l'école plus efficace, plus juste et plus ouverte. Ces propositions feront l'objet d'une concertation approfondie avec l'ensemble des partenaires sociaux de l'éducation nationale avant d'être arrêtées et présentées sous forme d'un projet de loi au Conseil des ministres en janvier 2005.

Une fois votée par le Parlement, la loi entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2005 et à la rentrée scolaire 2006.

### *Pour une Ecole plus efficace*

1. Garantir à tous les élèves la maîtrise d'un socle commun ;
2. Valider l'acquisition du Socle tout au long de la scolarité obligatoire ;
3. Mettre en place un nouveau brevet pour certifier le socle ;
4. Repenser les filières au lycée et moderniser le baccalauréat ;
5. Améliorer le fonctionnement de la classe ;
6. Rénover la formation initiale et continue des enseignants.

### *Pour une Ecole plus juste*

7. Combattre la violence scolaire ;
8. Personnaliser le soutien aux élèves en difficulté ;
9. Assurer le remplacement des enseignants absents ;
10. Multiplier les bourses au mérite.

### *Pour une Ecole plus ouverte*

11. Généraliser l'option découverte professionnelle ;
12. Promouvoir les filières professionnelles ;
13. Renforcer l'apprentissage des langues étrangères ;
14. Faciliter l'accès à l'ordinateur et à Internet.



74 rue de la Fédération  
75739 PARIS CEDEX 15

Paris, le 22 novembre 2004

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Projet de loi d'orientation décliné par les 14 points du Ministre de l'Education Nationale, M. FILLON, dont a eu la primeur l'opinion publique lors de l'émission "100 minutes pour convaincre", jeudi 18 novembre, laisse un certain goût d'amertume et d'injustice.

Injustice car les enseignants sont vantés dans le cadre d'un discours globalisant sur leur excellence. Pour autant, leurs conditions de travail ne sont pas reconnues alors qu'elles se dégradent. Il n'est au passage pas prévu d'augmentation de salaire avec une revalorisation du point. Ainsi, le Ministre de l'Education Nationale règlera le problème de leur absence en créant une nouvelle obligation de service qui imposera le remplacement aux autres collègues d'un même établissement. Pour cela, il ajoute 72 h annuelles à leur service : c'est non seulement passer outre leur statut, mais c'est aussi et surtout s'engager sur le chemin de la globalisation horaire. Enfin, le Ministre de l'Education Nationale souligne leur liberté pédagogique ; toutefois, il la limite et l'encadre avec la création d'un "conseil pédagogique" présidé par le Chef d'établissement.

Amertume car l'enseignement professionnel que le Ministre veut valoriser, l'est, dans son discours, par la seule référence au développement de l'apprentissage. N'est-il pas paradoxal de constater que la relance de l'apprentissage, orchestrée par le plan Borloo, n'a une chance de fonctionner que si l'Education nationale accepte ce système concurrent et destructeur en son sein. Est-ce à dire que la seule solution proposée aux jeunes en difficulté, souvent issus de milieux sociaux défavorisés, est leur évacuation du système éducatif par le recours à l'apprentissage patronal au seul motif qu'il serait salvateur ? Est-ce une nouvelle mission de l'entreprises que d'apparaître comme rédemptrice de l'échec scolaire ? Ainsi la formation professionnelle initiale est condamnée à l'adaptation en fonction de l'harmonisation européenne, en formatant le BEP, dont le nombre serait réduit à celui du nombre de branches professionnelles. Le BEP est par ailleurs largement menacé par le développement du Bac Pro en 3 ans qui nie la spécificité de l'enseignement professionnel au profit des capacités présumées des jeunes. A cette diversification de parcours ne faut-il pas plutôt permettre à tout jeune de sortir du système avec le plus haut niveau de diplôme alors que la logique de l'âge ne jouerait plus ?

Ces propositions construisent un glissement sémantique qui cache en fait un glissement structurel. La réussite de tous les élèves et leur accès à un parcours qualifiant et diplômant, même pour ceux en grande difficulté, est bien la mission de notre école républicaine. L'enseignement professionnel initial public a largement démontré qu'il contribuait déjà à cet objectif, aussi n'est-ce pas avec inquiétudes qu'il découvre les propositions du Ministre de l'Education Nationale.

Le SNETAA-EIL poursuivra ses concertations avec le Ministère de l'Education Nationale pour faire entendre la voix des personnels et celle de la défense de l'enseignement professionnel public et laïque.

Paris, le 19 novembre 2004

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### L'apprentissage patronal prend possession de l'Ecole de la République

Les amendements de la loi de 1989 sur l'Ecole feront, selon toute probabilité, l'objet d'un consensus politique droite-gauche à l'Assemblée-Nationale, tel paraît être l'objectif clairement affiché du Ministre et la prestation à laquelle il s'est livré lors de l'émission "100 minutes pour convaincre" le jeudi 18 novembre sur France 2 en témoignent.

Le Ministre a soigneusement fait dans le registre de l'Ecole de la République et évité pour la pensée dominante et unique du système éducatif, d'écorner dans ce qui lui paraît le plus précieux l'unicité des collèges et un prétendu accès de tous à des savoirs indispensables.

Force est de constater qu'aucun commentaire n'a été fait par M. Allègre et M. Lang et les personnalités présentes sur le transfert à l'alternance et à l'apprentissage imposé aux services publics, des élèves en difficulté dès la classe de 4<sup>ème</sup>.

Faut-il croire que c'est le passage en entreprise qui va permettre l'acquisition des savoirs de base humanistes et scientifiques que l'Ecole n'a pas donné.

Faut-il croire que les tuteurs en entreprise seraient meilleurs que les enseignants pour remédier pédagogiquement aux séquelles de l'échec scolaire. Cette réponse qui bafoue l'Ecole sur le fond laïque rompt à l'évidence le principe même d'une Ecole Républicaine qui assure par elle-même et c'est sa fierté, la scolarité obligatoire de tous les jeunes.

Le Ministre s'est borné à constater que l'apprentissage étant incapable par lui-même de développer les objectifs délirants qu'on cherche à lui fixer depuis des années, il convenait que le système éducatif lui supplée et lui serve de sous-traitant en lui offrant de surcroît sans doute le crédit et la qualité de l'Ecole publique.

D'ores et déjà, la Région Rhône-Alpes vient de décider de geler dans l'enseignement professionnel un certain nombre de places existantes pour les attribuer à l'apprentissage.

Cette labellisation publique de l'Ecole des partenaires sociaux pose à l'évidence de redoutables interrogations sur la place qui sera faite désormais à l'enseignement professionnel public.

D'ores et déjà, il apparaît qu'il s'agit d'en basculer le modèle vers une alternance par ailleurs remise en cause dans la plupart des pays européens.

Le Ministre, pas plus qu'aucun des observateurs, n'a mentionné la mission d'insertion professionnelle de l'Ecole.

Rien n'a été évoqué sur le rôle du CAP et du BEP. Le Bac Pro. serait dénaturé et son parcours réduit d'une année pour accompagner sa transformation en fonction d'adaptabilité professionnelle d'inspiration technologique.

Le spectre des préparations aux métiers de l'Education nationale, source de classes à faibles effectifs, dont le coût est désormais jugé prohibitif sera réduit avec pour conséquence un accroissement de l'espace éducatif offert à l'apprentissage et la rupture de l'école de proximité.

La principale victime de la réforme annoncée semble être l'enseignement professionnel public en dépit des déclarations du Président de la République à Nîmes.

Le Ministre a eu l'habileté de ne pas faire référence à la co-éducation avec les familles, voire avec les entreprises.

Chemin faisant, il a d'ores et déjà annoncé des baisses de postes à proportion de la baisse démographique et annoncé la dégradation du service des enseignants avec l'inscription dans leurs obligations de service d'une deuxième heure supplémentaire et l'obligation d'assurer le remplacement des collègues. Cette mesure d'ajout de 72 h supplémentaires effectives dans une année scolaire remet en cause l'application statutaire d'un horaire hebdomadaire, c'est une globalisation qui est inacceptable.

Cette mesure est au demeurant fortement inégalitaire parce que les obligations ne seront pas identiques de facto dans les petits collèges ou dans les grands établissements, compte tenu du nombre d'enseignants disponibles dans une discipline. Après le collège unique, le collège inique.

La Fédération E.I.L. ne saurait se satisfaire d'ambition chiffrée pour le Bac et l'Université alors que tout indique que le Ministère s'apprête à renvoyer à l'extérieur du système éducatif vers les Régions, vers les partenaires sociaux ou le dispositif Borloo, plusieurs dizaines de milliers de jeunes.

Tout à sa politique de redéploiement et d'économie budgétaire, la réforme s'attaquera au principe même du baccalauréat, premier grade universitaire, transformé par évaluation continue en simple certificat de fin d'études. Faut-il comprendre que demain on entrera à l'Université sans évaluation des savoirs comme on le fait pour la sixième aujourd'hui ?

E.I.L. refuse l'Ecole à deux vitesses que les amendements de la loi nous annoncent.

CTPM 22 NOVEMBRE 2004

Déclaration unitaire intersyndicale sur les hors classes

Malgré les évolutions intervenues, les notes de service pour l'accès à la hors-classe des Certifiés, CPE, PLP, PEPS et agrégés constituent toujours une remise en cause profonde, et donc inacceptable, des principes et modalités qui régissent ces promotions depuis 1989.

A l'occasion de ce CTPM et au nom de l'ensemble des organisations syndicales du second degré (SE-UNSA - SNCL-FAEN - SGEN-CFDT - SNETAA-EIL - SN-FO-LC -UNSEN-CGT - SNALC-CSEN -SNUEP-FSU - SNEP-FSU - SNES-FSU - SNESup-FSU,), nous tenons à réaffirmer aujourd'hui, notre refus d'une telle régression mais aussi du bouleversement de grande ampleur des carrières des personnels enseignants et d'éducation et de leur gestion. qui, au détour de notes de service, se trouverait engagé de manière brutale et sans qu'il n'ait été l'objet de concertation.

La note de service concernant les agrégés a été arrêtée sans attendre le groupe de travail sur lequel s'était engagé le cabinet lors de l'audience du 21 octobre et vient d'être publiée au BO,- illustratif de la conception du dialogue social que les précédents intervenants dans ce CTPM ont évoqué et donc parfaitement inacceptable.

La semaine dernière, une nouvelle proposition concernant les corps à gestion déconcentrée a été transmise aux organisations syndicales.

Dans l'actuelle rédaction, les textes ne permettent toujours pas d'assurer la garantie qu'un déroulement de carrière complet inclue la hors-classe pour tous les personnels.

En effet, les modalités de choix des promus restent aléatoires, susceptibles d'arbitraire et variables selon les académies.

Nous continuons donc à récuser cette remise en cause inacceptable des engagements mis en œuvre depuis 1989.

Nous tenons à réaffirmer que les arguments juridiques ne peuvent nous être opposés pour justifier une telle régression.

Nous vous demandons d'affirmer réellement la continuité dans les critères à utiliser pour l'accès à la hors classe.

Nous affirmons donc notre attachement au maintien, dans un barème national, de critères objectifs et communs à tous quel que soit le lieu d'exercice, garantie de l'égalité de traitement, de la transparence et de la lisibilité pour chacun de ses perspectives de carrière. Ces principes sont essentiels pour le service public d'éducation.

Dans l'immédiat, cela signifie pour les corps à gestion déconcentrée, revoir tout particulièrement la définition des critères d'examen des promouvables et les décliner dans un barème national commun à tous. Pour les agrégés, cela signifie revenir sur la note de service publiée au BO : un volume de points attribué de manière discrétionnaire par les recteurs est inacceptable. Il s'agit de garantir sans ambiguïté les principes et règles établis jusque-là.

Nous attendons donc des réponses claires sur vos intentions à ce sujet.

Et pour l'avenir, nous vous demandons d'engager sans délai de véritables négociations pour que les acquis des personnels en matière de déroulement de carrière soient préservés et améliorés.

**SE-UNSA - SNCL-FAEN - SGEN-CFDT - SNETAA-EIL - SN-FO-LC  
UNSEN-CGT - SNALC-CSEN - SNESup-FSU - SNUEP-FSU - SNEP-FSU -  
SNES-FSU**

Monsieur François FILLON  
Ministre de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche  
110, rue de Grenelle  
75007 PARIS

Paris, le 22 novembre 2004

Monsieur le Ministre,

Par courrier du 12 novembre, nous vous avons à nouveau saisi du contentieux ouvert par les notes de service organisant les promotions à la hors-classe 2005 pour les personnels du second degré.

Aujourd'hui, le dossier n'a toujours pas trouvé de réponse satisfaisante. En l'état des actuelles rédactions, la pérennité des principes et règles mis en œuvre depuis 1989 n'est pas garantie.

Si des modifications sont intervenues pour tenir compte de notre protestation, elles demeurent encore insuffisantes pour permettre d'assurer une véritable continuité et le droit pour tous les personnels à un déroulement de carrière complet incluant la hors-classe. Les modalités de choix des promus restent en effet aléatoires, susceptibles d'être arbitraires et variables selon les académies.

Les principes et règles établis jusque-là doivent être garantis sans aucune ambiguïté.

Nous vous demandons donc d'affirmer la pleine continuité dans les critères à utiliser pour l'accès à la hors-classe. Cela passe par le maintien, dans un barème national, de critères objectifs et communs à tous quel que soit le lieu d'exercice, garantie de l'égalité de traitement, de la transparence et de la lisibilité des perspectives de carrière.

**Pour les corps à gestion déconcentrée**, cela signifie revoir tout particulièrement la définition des critères d'examen des promouvables et de les décliner dans un barème national commun à tous.

**Pour les agrégés** - dont la note de service est d'ores et déjà publiée au BO sans que le groupe de travail ait pu en rediscuter - cela signifie revenir sur la note de service publiée au BO : un volume de points attribué de manière discrétionnaire par les recteurs est inacceptable.

Nous vous rappelons que nous avons demandé la reconduction des notes de service antérieures pour la campagne de promotions 2005 et l'ouverture rapide de négociations pour pérenniser et élargir les objectifs sur lesquels était engagée la parole de l'Etat en matière de carrières pour les personnels de second degré.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Luc Bérille  
Secrétaire Général  
SE-UNSA

Marc Geniez  
Secrétaire Général  
SNCL-FAEN

Jean-Luc Villeneuve  
Secrétaire Général  
SGEN-CFDT

Christian Lage  
Secrétaire Général  
SNETAA-EIL

Marie-Edmonde Brunet  
Secrétaire Générale  
SN-FO-LC

Denis Baudequin  
Secrétaire Général  
UNSEN-CGT

Françoise Bourniole  
Secrétaire Générale  
SNUEP-FSU

Jean Lafontan  
Secrétaire Général  
SNEP-FSU

Bernard Kuntz  
Président  
SNALC-CSEN

Maurice Hérim  
Secrétaire Général  
SNESup-FSU

Bernard Boisseau  
Co Secrétaire Général  
SNES-FSU



## **Le Bureau fédéral Eil décide de ne pas se joindre à la journée de grève SNES du 07 décembre 2004**

Le SNES a annoncé il y a déjà plusieurs jours la tenue d'une grève « soupape » le 07 décembre 2004 avec une plate forme « attrape tout ». Il n'est pas parvenu à convaincre ses partenaires de l'action intersyndicale d'entrer dans la grève qu'il projette ce jour là.

A ce jour l'UNSA, le SGEN-CFDT et même la FSU n'appellent pas à l'action.

Le bureau fédéral Eil du vendredi 19 novembre 2004 a considéré qu'il existait aux moins 4 sujets immédiats de préoccupation de carrière pour chacun d'entre nous :

- Les attaques gouvernementales contre l'emploi (suppression de 2200 postes de PLP et de 3900 postes de certifiés)
- Les salaires,
- L'arbitraire dans les promotions,
- L'imposition annoncée de 2 heures supplémentaires obligatoires moyennes par François Fillon, et l'introduction en conséquence de la globalisation d'une partie des services.

Eil n'appellera pas à la grève le 07 décembre 2004 considérant que l'unité n'ayant pas été recherchée et les conditions de mobilisation n'étant pas réunies, une telle action ne peut au fond que passer à côté des intérêts même des personnels. Par contre Eil recherche avec la FAEN et la CSEN un terrain de rencontre possible et d'affirmations communes autour du projet de texte ci-joint. Celui-ci n'est donc à cette heure qu'un projet qui émane d'Eil sur la base des mandats de son bureau fédéral.



# Projet pour débat intersyndical

## Adresse aux personnels

- Après la décentralisation des TOS qui a envoyé vers la Territoriale 90 000 d'entre eux sans leur avoir réellement demandé leur avis ;
- Après les annonces budgétaires pour 2005 qui vont conduire à supprimer les postes de 2200 PLP et de 3800 certifiés, et sans doute les emplois de plusieurs centaines de « surnuméraires », en prolongement des amputations déjà réalisées à la rentrée 2004;
- Alors que s'annonce une baisse massive du recrutement annuel de fonctionnaires qui passeraient de 77000 à 40000, dont le premier acte se jouera sur les concours de 2005 ;
- Alors que l'arbitraire qui s'habille des valeurs du « mérite » apparaît en force dans les nominations à la hors classe des personnels du second degré et que se profilent de nouveaux modes d'évaluation par la hiérarchie directe ;
- Alors que l'indigence des salaires éclate à la perception de tous (blocage de la valeur du point d'indice, perte de pouvoir d'achat – moins 5% minimum en 3 ans -, blocage des carrières, refus de toute redéfinition des grilles indiciaires),

le gouvernement et le ministère de l'Education Nationale trouvent toujours de nouvelles idées pour aggraver et dégrader les conditions de travail des personnels.

C'est ainsi que le Ministre de l'Education Nationale vient d'annoncer que chaque enseignant devra pouvoir accomplir au delà de son service, déjà marqué d'une heure supplémentaire année, "un total de 72 heures effectives, soit l'équivalent en moyenne de 2 heures supplémentaires effectives par semaine". Il est clair que la légère augmentation de la rémunération de ces heures ne compensera ni la mise à disposition permanente des personnels par rapport à la hiérarchie, ni la globalisation partielle qui touche le service, ni l'alourdissement de la charge de travail qui pourra être très importante certaines semaines.

EIL ... appellent les personnels à une prise de conscience des évolutions lourdement négatives de leurs carrières, de leurs conditions de travail et de leurs rémunérations

Certaines organisations syndicales, plus préoccupées, semble-t-il, de mobilisation-feu de paille et de récupération politicienne du mécontentement des personnels que des véritables défenses des intérêts de ces derniers, appellent à la grève le 7 décembre.

Chacun voit bien que les conditions de réussite massive d'une telle mobilisation ne sont pas réunies pour assurer de réelles avancées des revendications. Pire : de tels appels à une mobilisation sans unité et dont la faiblesse d'impact sera évidente se retournent contre les personnels. **En effet le gouvernement se croit alors autorisé à progresser davantage et sans risque contre l'intérêt des personnels.**

La force des personnels réside dans leur capacité à faire pression sur les élus de la Nation dont dépendent directement ou indirectement, à l'heure où s'annonce une nouvelle loi sur la Fonction Publique, le contrôle du gouvernement et des orientations qui seront données aux politiques de gestion de la Fonction Publique d'Etat (emplois, salaires, carrières, statuts, conditions de travail).

EIL ... invitent par conséquent les personnels, individuellement ou collectivement, à faire part aux élus de la Nation, députés et sénateurs, de leur mécontentement ; de leur exigence de respect de leur dignité professionnelle et salariale et de leur statut social et humain de fonctionnaires.

EIL ... vous invitent à vous réunir le 7 décembre dans le cadre de l'heure d'information syndicale pour arrêter par établissement des initiatives communes de protestation en direction des élus, d'information en direction des parents et de l'opinion publique.

Informez vos syndicats et votre fédération des initiatives que vous prendrez.

## Edito d'Alexandre KLOTZ

### Décentralisation, transferts des personnels. Option possible ou réelle supercherie ?

Au mois de juillet 2004, le gouvernement RAFFARIN nous a vraiment prouvé son manque de dialogue avec tous les acteurs de la décentralisation : parlementaires, élus locaux, « personnels concernés ». En effet, il a eu recours à l'article 49-3 de la Constitution pour faire adopter de force en seconde lecture la loi sur « les libertés et responsabilités locales » portant loi de décentralisation.

Le débat démocratique entre élus du peuple sur les 4500 amendements déposés contre cette loi a été clos avant même de commencer, tout simplement.

La Fédération EIL a rencontré durant les mois de mai, juin et juillet la plupart des Présidents de régions en France. Tous étaient formellement opposés au principe de la décentralisation des TOS. Leurs raisons étaient diverses (opposition de principe à l'éclatement des références nationales de l'école, montant des transferts de crédit et audits financiers, obligation d'une gestion de masse du personnel...).

Une prise de position implique une bonne connaissance du dossier ; Or, que savons-nous actuellement sur notre futur transfert aux régions ou départements ?

Pour nous informer, il y a eu en tout et pour toute la parution d'une circulaire d'application de la loi ainsi qu'un document questions/réponses ; une cinquantaine de questions élaborées par le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de l'Intérieur et des Libertés Locales. Ce dernier explicite :

- Le calendrier :
  - 1<sup>er</sup> janvier 2005 : publication du décret approuvant la convention type de mise à disposition des services  
Signature par le Préfet et le Président de chaque exécutif local dans les trois mois de la parution du décret.
  - 1<sup>er</sup> trimestre 2006 : établissement par chaque ministre d'un schéma de partition définitive des services transférés.
  - 2006-2007 : à compter des décrets de partition, exercice du droit d'option par les agents pendant deux ans.
    - Soit intégration de droit dans la FPT
    - Soit maintien dans la FPE avec détachement longue durée (qui n'est pas encore défini statutairement)
- Les organes de la décentralisation :
  - la création d'une commission des transferts dont la composition reste à définir.  
Elle aura 2 rôles :
    - rendre compte, dresser des bilans sur les transferts
    - assurer le bon déroulement de l'ensemble du transfert.
  - la création d'une commission tripartite : Etat, collectivités territoriales, personnels ayant pour rôle d'élaborer les conventions locales types (signés par le Préfet et l'Exécutif local)
  - la création d'une commission de conciliation au ministère qui, devra régler les litiges entre le Préfet et les Collectivités Territoriales.

#### Les données applicables à la Fonction Publique Territoriale :

Celle-ci serait si l'on en croit les responsables ministériel la réplique de la Fonction Publique d'Etat... Quelle dérision !

La Fonction Publique Territoriale est composée de 3 catégories de personnels A, B, C avec distinction entre grade et emploi.

Elle distingue 9 filières professionnelles : administrative, technique, culturelle, animation, sportive, sociale, médico-techniques, police, sapeurs pompiers. Nous serions intégrés dans la filière technique dans **des cadres d'emplois** spécifiques de catégorie C pour les TOS, OEA, OP et MO en cours d'élaboration (Grande inconnue !). Seule garantie : l'affectation dans des établissements scolaires et des missions identiques.

Syndicats e.i.L. Fédérés Unitaires

74, rue de la Fédération  
75739 PARIS

Tél.: 01 53 58 00 39

Fax : 01 45 67 05 53

E.mail

FEDEIL@FED-EIL.com

Sites

WWW.fed-eil.com

*A reproduire*

**A DIFFUSER**

**Retrouvez la  
Fédération EIL sur  
le Web :**

**www.fed-eil.com**